



Redevance Incitative : Nouveau calendrier

Le Syndicat du Bois de l'Aumône fait évoluer le mode de tarification de son service en faveur de la Redevance incitative. Cette nouvelle tarification poursuit des objectifs environnementaux de réduction des déchets. Elle remplacera l'actuelle Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) comprise dans la taxe foncière et calculée sur le bâti.



Le point sur le projet

D'avril à juin, le SBA est allé à la rencontre des usagers de son territoire à l'occasion de réunions publiques, pour expliquer la Redevance Incitative.

Ces 12 réunions ont témoigné d'une très forte mobilisation, puisque près de 2000 personnes se sont déplacées, ont fait part de leurs opinions et de leurs suggestions.

Le principe de la Redevance Incitative et ses enjeux fondamentaux, que sont la réduction des déchets et la maîtrise des coûts, remportent l'adhésion du plus grand nombre, même si certaines modalités de mise en oeuvre méritent d'être ajustées.

Fort de ces échanges riches et fructueux entre élus et avec les usagers, et compte-tenu de la complexité des questions techniques du projet de Redevance Incitative, le Comité Syndical du 20 juin, réunissant les délégués élus des 132 communes du territoire, a pris la décision de **fixer, pour tous les foyers du SBA, l'année de**

tarification à blanc à 2016 et l'année de mise en œuvre de la Redevance Incitative à 2017.

Dès le mois de septembre 2015, des réunions de travail seront alors proposées aux élus du territoire, Maires et Présidents de Communauté de Communes, pour réexaminer certaines modalités comme : le forfait de levées, les tarifs des levées supplémentaires, le plafonnement de factures pour les foyers qui auraient des difficultés à réduire leurs déchets...

- La production de déchets sera mesurée sur toute l'année 2016. Le SBA adressera, en 2016 à chaque foyer une facture à blanc, à titre informatif.
- En 2017, les usagers recevront une facture réelle, remplaçant alors la TEOM, qui sera supprimée de la taxe foncière.



CONTACT

conseiluser@sba63.fr

**04 73 647 444 : du lundi au
vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30
à 19h, le samedi de 9h à 12h**